



## Capsule 1 :

Rôle et structure de l'Alliance  
de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre de  
la 1<sup>re</sup> partie des audiences  
publiques du BAPE

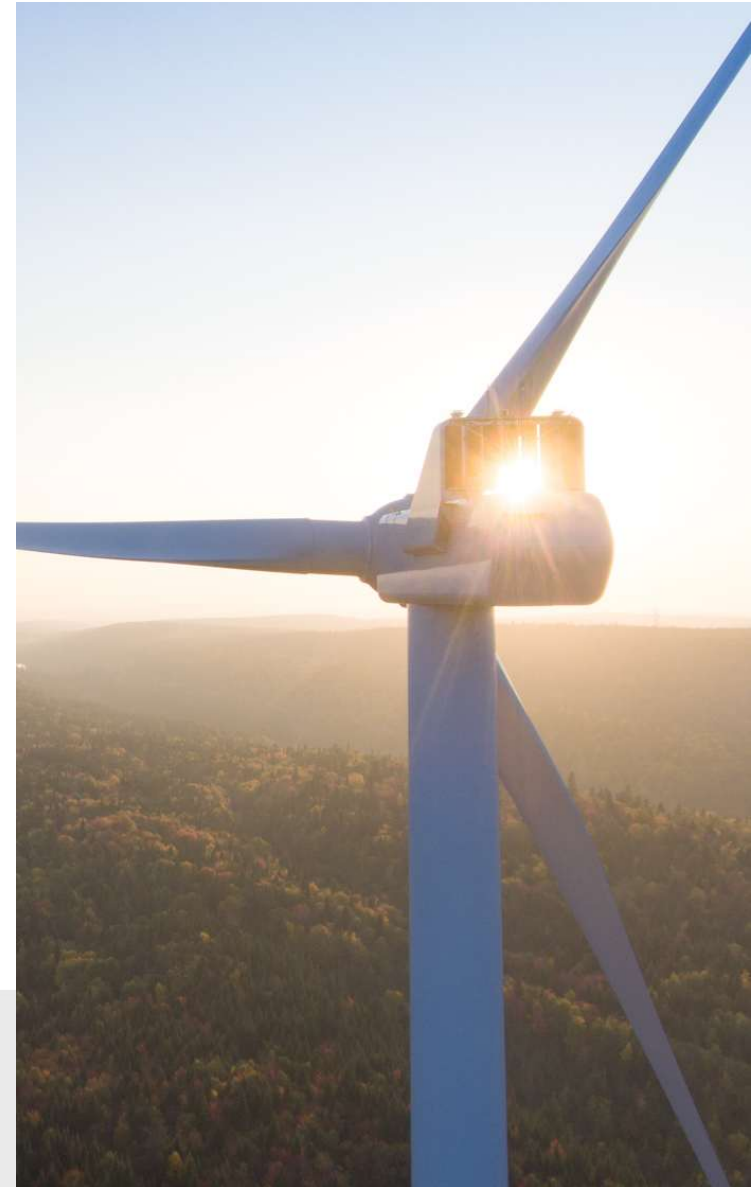
Projet de Parc éolien Pohénégamook-  
Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2

Juillet 2026, Rivière-du-Loup



# Le modèle de la Régie intermunicipale

- Hydro-Québec octroie la plupart des Contrats d'approvisionnement en électricité (CAÉ) dans le cadre d'appels d'offres.
- Les appels d'offres (« A/O ») éoliens d'Hydro-Québec ont commencé à exiger des **partenariats communautaires**, puis Hydro-Québec a créé une série d'incitatifs à une prise de participation des municipalités d'accueil et des Premières Nations **croissante**.
- Dans ce contexte, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (« RIÉBSL ») et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (« RIÉGÎM ») ont été créées pour :
  - être reconnues comme « **partenaire communautaire** » dans le cadre des A/O éoliens d'Hydro-Québec;
  - former un **guichet unique** pour les potentiels partenaires privés souhaitant développer des projets d'énergie renouvelable dans l'Est-du-Québec;
  - **mettre en commun** les ressources et les capacités d'emprunt de régions entières;
  - **partager équitablement** entre les collectivités les distributions obtenues grâce à l'investissement éolien.



## Le rôle de l'Alliance

- L'Alliance de l'énergie de l'Est (l'« Alliance ») a été mise en place en 2014 par des discussions entre la RIÉBSL et la RIÉGÎM.
- Elle a été formée en janvier 2023 par la RIÉGÎM, la RIÉBSL (incluant la Première Nation Walostogiyik Wahsipekuk), la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet.
- Elle a pour mandat de développer et d'investir dans des projets de production d'électricité sur son territoire par le biais de toutes sources d'énergie renouvelable, dont :
  - l'éolien;
  - la petite hydraulique;
  - le solaire; et
  - des infrastructures de stockage d'énergie.
- Elle vise également à faciliter le développement du transport d'électricité sur son territoire.
- Notre site internet offre davantage d'informations à ce sujet : [alliance-est.ca](http://alliance-est.ca).



# Le territoire de l'Alliance : 209 communautés et territoires



1

**60 %**



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

2

**30 %**



REGIE  
INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE  
GASPÉSIE | ÎLES-DE-LA-MADELEINE

3

**5 %**



MRC de  
Montmagny

4

**5 %**

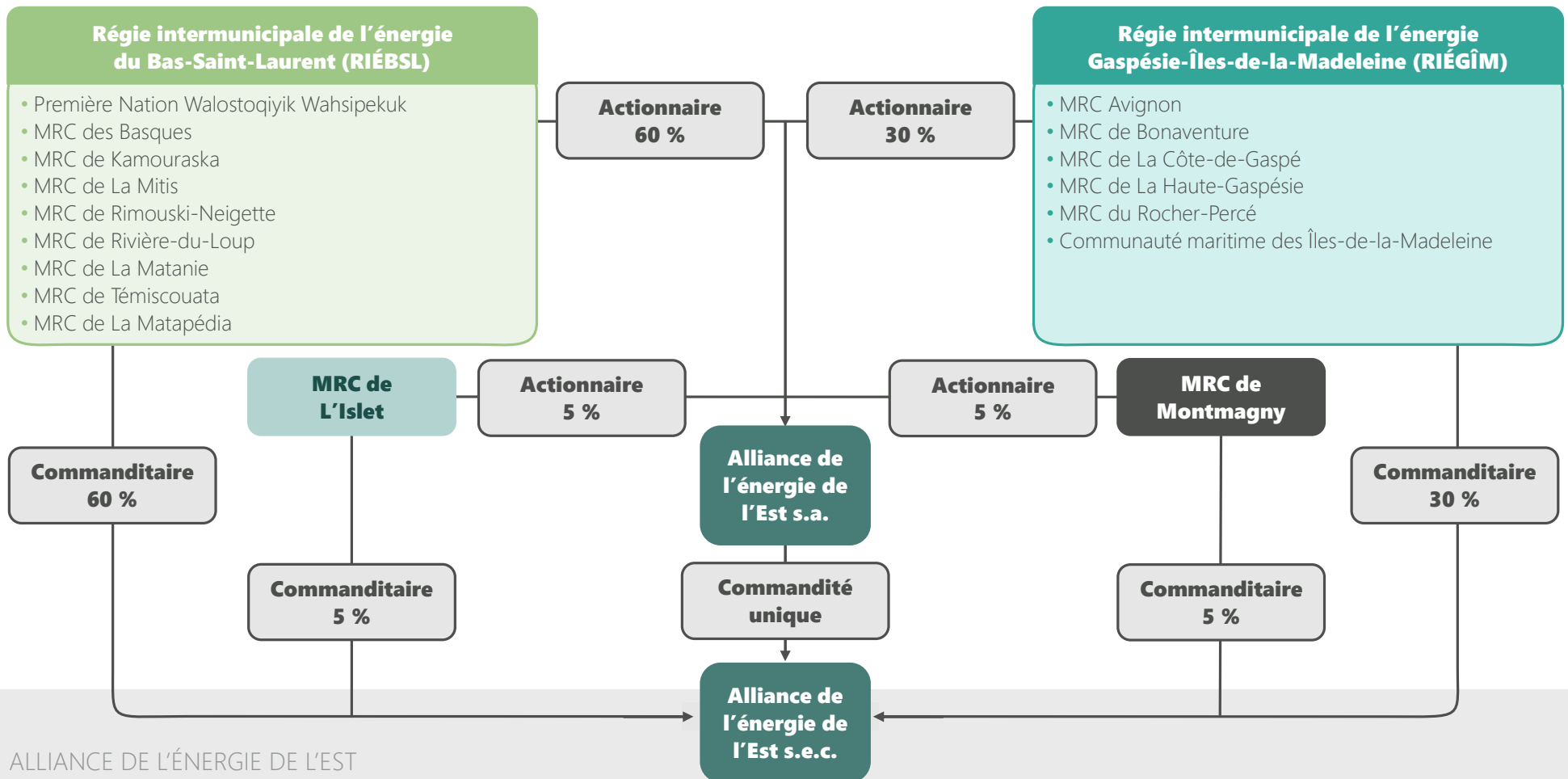


MRC de  
L'Islet



ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST

# La structure de l'Alliance





POUR NOUS JOINDRE

[info@alliance-est.ca](mailto:info@alliance-est.ca)

[alliance-est.ca](http://alliance-est.ca)

418 364-0844